



SOCIETE FRANÇAISE DE BIENFAISANCE AUX PAYS-BAS

**Compte rendu de l'Assemblée Générale de la Société Française de Bienfaisance
du 24 janvier 2015**

Le 24 janvier 2015 à 14h15 les membres de la Société Française de Bienfaisance se sont réunis en Assemblée Générale à la maison Descartes ; Vijzelgracht, Amsterdam. Madame Chantal Ostwinkel-Krasnopolski a présidé la séance en sa qualité de Président de la SFB.

• ***Présents :***

Christina Vasak, Consul Général de France aux Pays-Bas
Carole Liedorp, service social
Marie-Christine Boer
Françoise Millo
Patrick Créchet
Brigitte Steppé
Assia Benoit
Bernadette Van Der Horst
Catherine Libeaut
Marie-José de Waal
Chantal Ostwinkel-Krasnopolski
Tanguy le Breton
Christine Bonnaire
Représentant l'ADFE C. Libeaut
Anne Gauvry

Remerciement et Rapport Moral : Chantal Ostwinkel-Krasnopolski

Madame C. Vasak, Consul Général de France et Madame Carole Liedorp, Service Social du Consulat, nous font l'honneur d'assister à notre réunion.

Chantal fait part de son inquiétude sur l'avenir de la Société. Dans une dizaine d'années celle-ci ne pourra plus survivre. Il faut donc organiser des activités pour trouver de l'argent, environ 12000 à 14000 euro. Assia peut-elle nous aider pour organiser un concert par exemple ? Et Tanguy peut-il faire une collecte à l'école française d'Amsterdam ?

Autrement, des collectes de vêtements, de livres (enfants, adultes) et la préparation de colis ont été faits. Des visites aussi. Il faudrait remercier le concierge du lycée pour l'acheminement des collectes.

Le comité exécutif devant être étoffé, nous sommes heureux d'accueillir Marie-José de Waal et Laurence Leenstra.

Rapport financier : Pascale Etorre

Rapport financier de l'exercice 2014

Le résultat de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 s'élève à **- 6 796 €**, contre - 2 750 € l'année précédente, **Constituant ainsi la 4^{ème} année déficitaire.**

Sachant que la SFB a 149 K€ de réserves financières, il nous faut clairement se poser la question quant à la continuité de son activité sur les prochaines années.

Les ressources (cotisations, subvention et dons) sont en hausse (**9 596 €** contre 5 751 €) soit une augmentation de près de 30 %. Auxquelles il faut ajouter 2 044 de produits financiers contre 2 926 € l'année dernière (moins 30%), soit une augmentation globale de 32,86 %. Les charges sont quant à elles en hausse de 59,33 %. Incluant le traitement de créances irrécouvrables.

Cet exercice est à plus d'un titre exceptionnel

A – PRODUITS

1) Cotisations :

Le nombre de cotisants est en diminution, 17 contre 37 en 2013, se répartissant ainsi : 3 bienfaiteurs, 7 de soutien et 7 actifs.

Les cotisations (**865 €**) représentent près de 7 % contre un peu plus de 18 % en 2013 des revenus,

2) Dons reçus :

Cet exercice a bénéficié d'une quasi-stagnation des dons reçus, certes à un bon niveau par rapport aux exercices précédents. **2 231€**

3) Produits financiers:

Les produits financiers correspondent à la rémunération des comptes d'épargne auxquels sont déduits les frais bancaires. Ils s'élèvent à **2 044 € contre 2 926 € en 2013**, en diminution de 30 % ils représentent encore près de 16 % des ressources.

Le total des comptes d'épargne est de 149K€ au 31 décembre 2014. Sur cet exercice encore, la SFB a financé certaines de ses interventions en prenant sur ses réserves, ce qui explique cette année encore la diminution des produits financiers

4) Subvention :

En 2014, la subvention accordée par l'Etat français a été de **1 500 € à laquelle s'est ajoutée une subvention sur la réserve parlementaire de M.le député Cordery de 5 000 €**. Cette dernière nous permettant de mettre à jour et moderniser notre site web ainsi que de le maintenir à jour des informations indispensables et de remettre à plats les statuts de l'association.

B - CHARGES

1) Prêts :

En 2013, 4 familles ont bénéficié de prêts pour un montant de **4 419 €** contre 2 678 € sur l'exercice précédent (+65%) et 3 bénéficiaires.

Je n'ai pas parlé des remboursements de prêts au niveau des produits, ils ont représentés un montant de **1 148 €** contre, pour mémoire 948 € en 2013. Pour mémoire, au 31 décembre le solde des prêts octroyés en cours s'élève à 10533€.

A ce sujet, depuis des années (de 2008 à 2012) pour des raisons diverses, de nombreux prêts ne donnaient lieu à aucun retour, nous avons décidé de les « annuler » comptablement et donc de les faire entrer dans nos charges pour **6 050 € pour 8 bénéficiaires qui n'ont soit pas rempli leurs engagements, soit sont « partis sans laisser d'adresse » soit n'ont pas la possibilité de le faire (parfois pour toutes ces raisons)**

2) Dons :

10 bénéficiaires au lieu de 6, ont reçu pour **6 496 €** soit une augmentation (44%) du montant de l'année n-1(5 163 €)

3) Etrennes

Comme chaque année nous avons envoyés des étrennes à une douzaine de familles pour **1059 €** contre 900 € en 2013.

4) Frais de fonctionnement:

Ils englobent les frais postaux (envoi des étrennes ou des dons en nature, frais d'appel de cotisation,..), des fournitures et quelques frais de déplacement s'élèvent à **1 560 €** contre 1969 € en 2013 soit en diminution de plus de 20%. Ils incluent l'acompte de 847€ pour le site

A ce rapport financier est joint l'arrêté des comptes au 31 décembre 2014.

Société Française de Bienfaisance aux Pays-Bas					
Arrêté des Comptes au 31 Décembre		2012	2013	2014	
Recettes:	Cotisations	1430	1 840	865	-52,99%
	Report cotisation sur exercice	0	0	0	
	Subvention du Ministère des Affaires Etrangères	2500	1 500	1 500	433,33%
	Autres subventions			5 000	
	Dons	270	2 411	2 231	-7,48%
	Remboursement prêts	824	948	1 148	21,14%
	agios/intérêts/désinvestissement (net de frais bancaires)	3908	2 926	2 044	-30,15%
	Total recettes	8932	9 625	12 788	32,86%
Dépenses:	Dons	5432	5 163	6 496	25,82%
	Annulation prêts en cours irrécouvrables			6 050	
	Prêts	6663	2 678	4 419	65,00%
	autres frais d'assistance(étrennes)	447	900	1 059	17,64%
	Réception		1 665		
	Frais de fonctionnements	1714	1 969	1 560	-20,77%
	Total dépenses	14256	12 375	19 584	58,25%
	Résultat de l'exercice	-5324	-2 750	-6 796	147,11%

Intervention de Madame C. Vasak

Le statut ANBI, reconnaissance d'utilité publique a été réactivé grâce à Madame Heuzé. Il a un rôle clef.

Cela entraîne des incidences et des obligations auxquelles doit faire face la SFB.

On peut arriver à une défiscalisation, si le statut est accepté, en faisant valoir sur le site un lien avec l'Ambassade.

Note : le proviseur du lycée d'Amsterdam est parti et est remplacé par Madame Traboulsi.

Intervention de Madame van der Horst

Activité suggérée : soirée DJ à la Maison Descartes.

« Société française de bienfaisance » : cette appellation a une connotation trop « Comtesse de Ségur ».

Intervention de Madame C. Bonnaire

Problème du site Web. Il doit être rajeuni. Elle nous apporte différentes affiches en vue de choisir un nouveau logo.

Nous devons faire notre choix entre 18 logos avant le 2 février (différentes écritures, couleurs ou appellations). A Paris l'appellation n'est pas la même.

Elle présente aussi 2 maquettes pour le site Web. Le but étant de trouver des aides et comme le bouche à oreille n'est plus suffisant, pourquoi pas faire un travail avec facebook pour avoir plus de bénévoles et de sponsors ? Il faudrait prendre les adresses mails, les tenir au courant des actions réalisées.

Catherine Libeaut préfère la 2^{ème} proposition.

Chantal répète qu'elle a besoin d'aide, qu'elle est « au bout du rouleau » pour aller rendre visite aux demandeurs.

Une question se pose : pourquoi ne pas avoir plus de rapports avec les personnes. Réponse : non car cela crée des problèmes avec les Pays-Bas.

Intervention de Madame Steppé

Elle n'arrive qu'à 15h30 à cause du retard des trains.

Intervention de Madame C. Liedorp

Elle explique sa difficulté d'avoir des nouvelles des demandeurs. Souvent ces derniers ne donnent plus de nouvelle.

Intervention de Madame M.C. Boer

Elle voudrait avoir un suivi des personnes aidées.

Pourquoi ne pas mettre sur le site les gens que l'on aide. Mettre des témoignages sous anonymat.

Faire une bourse aux vêtements dont le bénéfice reviendrait à la SFB.

Chantal intervient de nouveau pour dire qu'elle a 12 dossiers dont 4 ou 5 anciens. Quelques-uns remboursent 15 euro par mois. Ceux qui sont rentrés en France, ne donnent plus de nouvelles.

La séance est levée à 16h30.